

Procès-verbal du Conseil d'Administration
du 15 juillet 2014

Collège A

Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,

Madame Annie VINTER,

Messieurs Alain DEREUX, Eric LOQUIN, Samuel MERCIER (procuration à Louis de MESNARD), Louis de MESNARD.

Collège B

Membres présents ou représentés

Mesdames Marie-Geneviève GERRER (procuration à Annie VINTER), Laurence MAUREL (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN),

Messieurs Laurent BRACHAIS (procuration à José ALMEIDA), Pierre PELLENARD (procuration à Eric LOQUIN), Jean-Philippe ROLIN (procuration à Alain DEREUX), Vincent THOMAS (procuration à Olivier LALOUETTE).

Collège BIATSS

Membres présents ou représentés

Messieurs Cédric CLERC, Olivier LALOUETTE, Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

Membres présents ou représentés

Mesdames Eva BERNARD, Bérénice CLUZEL,

Monsieur Julien BRAULT,

Absents : Messieurs Hervé BEGUE, Jawel GHRIBLI.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Mesdames Elisabeth BEAU, Clotilde MARSEAULT (procuration à Elisabeth BEAU),

Messieurs José ALMEIDA, Jacques BAHY (procuration à Alain BONNIN), Denis LEPICIER, Stéphane WOYNAROSKI suppléant de François PATRIAT, Bertrand THIBAUT (procuration à Eva BERNARD).

Absent : Pierre GUEZ

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles ROBIN, Directeur général des services,

Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services adjointe,

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,

Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur la Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,

Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général adjoint Recherche et Développement.

Invités

Monsieur Dominique DELMAS, vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements.

Ordre du jour :

Approbation des statuts de la Communauté d'Universités et d'Etablissements « Université Bourgogne Franche-Comté »1

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 15 JUILLET 2014)

*(La séance est ouverte à 11 h 10 sous la présidence de M. Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Approbation des statuts de la Communauté d'Universités et d'Etablissements
« Université Bourgogne Franche-Comté »**

Le Président.- Mes chers collègues et chers amis, on se retrouve aujourd'hui en conseil d'administration, on se réunit tous pour donner un avis formel, une approbation, qui aura nécessairement une note de solennité dans le contexte de la construction Bourgogne Franche-Comté dans laquelle nous sommes engagés. Donc une approbation des statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté ».

Ce jour et ce conseil d'administration représentent l'aboutissement de plusieurs années de travail et de conviction pour beaucoup d'entre nous.

Je voudrais vous remercier d'être présents en cette période particulière de l'année. Présents nombreux.

Je voudrais remercier tout particulièrement les personnalités extérieures à notre conseil d'administration qui, par leur présence aujourd'hui, sur ce dossier précis, matérialise bien leur engagement en soutien à l'université de Bourgogne et, au-delà de l'université de Bourgogne, en soutien à ce projet de construction de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté dont il faut dire et redire qu'il est véritablement le moteur du rapprochement de nos deux régions.

Je crois que la décision que, je l'espère, nous allons prendre aujourd'hui est la plus importante de toutes celles que nous avons prises depuis deux ans et probablement de celles que nous prendrons pour le reste du mandat.

Sept établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté, qui diffèrent tous par leur taille - il y a des petits, il y a des grands -, qui diffèrent par leur histoire, qui diffèrent par leur localisation géographique sur ce vaste territoire de la Bourgogne Franche-Comté, qui diffèrent aussi très largement par leur typologie et par les intérêts spécifiques qui sont les leurs, décident pour la première fois, en Bourgogne Franche-Comté, de construire ensemble un espace de souveraineté partagée pour que cette souveraineté partagée élargisse, dépasse chacune de leur souveraineté individuelle.

En réfléchissant, et dans l'histoire actuelle, toutes proportions gardées, et en restant modeste, je ne vois que la communauté européenne, la construction européenne qui fournisse ce type de démarche où chacun se dessaisit d'une part de sa souveraineté pour construire ensemble quelque chose de plus grand. C'est un moment qui est donc important.

Je voudrais dire que nous sortons du comité technique de l'université de Bourgogne qui nous a permis d'avancer vers le conseil d'administration puisque le comité technique a émis 2 voix favorables, 7 oppositions, mais 2 voix favorables, qui nous autorisent à avancer auprès du conseil d'administration.

Je voudrais vous dire aussi que deux établissements ont déjà voté dans leur conseil d'administration l'intégration de la COMUE. L'université de Franche-Comté s'est exprimée positivement jeudi dernier, à la fois par son comité technique qui a permis d'avancer puis par son conseil d'administration qui s'est exprimé à l'unanimité moins 2 voix. Il y a eu 1 abstention et 1 vote contre. Unanimité moins 2 voix en faveur de cette COMUE.

Et puis le conseil d'administration de l'Ecole supérieure de commerce de Dijon qui a voté, je crois, le 27 juin.

Les autres établissements votent dans la semaine qui vient. AgroSup, l'Ecole nationale supérieure de micromécanique et des microtechniques de Besançon, l'Université technologique de Belfort-Montbéliard, je crois que c'est le 17 et le 18 juillet, et l'Ecole des arts et métiers, probablement un petit peu plus tard dans le courant du mois de juillet.

Nous sommes donc tous ensemble, je dirais presque fraternellement, engagés dans cette construction.

J'ai entendu qu'il y a un certain nombre de points de désaccord, c'est bien normal, on ne construit pas des consensus sur des projets de cette ampleur. Je sais que des inquiétudes pour les personnels se sont exprimées. Je sais que des inquiétudes liées à l'éloignement des centres de décision se sont également exprimées. Je sais aussi que certains auraient préféré que le préambule soit attaché aux statuts mais, pour des raisons de calendrier, il n'a pas été possible de le faire. Mais je voudrais demander aujourd'hui qu'on oublie ces points de désaccord et qu'on puisse se rassembler, se retrouver tous solennellement sur ce vote des statuts finalement comme l'ont fait nos collègues et amis de l'université de Franche-Comté qui nous ont, en cette matière, ouvert la voie où, après une période d'incertitude importante, ils se sont exprimés très largement en faveur des statuts de la COMUE.

Avant de soumettre ces statuts au vote, je voudrais vous indiquer 4 modifications qui nous sont demandées par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle. Quatre modifications qui résultent de l'examen avec un prisme technique, juridique et administratif de nos statuts que je vais vous indiquer maintenant car c'est sur ce texte modifié sur ces 4 points, que vous devrez vous prononcer.

La première de ces modifications porte sur l'article 6. Dans le dernier paragraphe, est défini le concept de coordination. C'est le document que vous avez eu, ce n'est pas celui qu'on vous a remis sur table, je crois, la semaine dernière, mais c'est celui que l'on vous avait adressé et qui, juridiquement, eu égard au fonctionnement de ce CA, est le seul qui fait foi. Dans le document qui vous a été adressé, il est écrit : « La coordination se définit comme la recherche consensuelle de collaborations, de synergies et d'harmonisations constituant une plus-value pour la COMUE et ses membres au service des axes stratégiques présentés dans le préambule des présents statuts ».

Comme nous avons décidé que le préambule n'était pas soumis à délibération avec le texte proprement dit des statuts, nous ne pouvons pas lier ces statuts au préambule. Nous supprimons donc dans cette phrase les derniers mots qui sont « présentés dans le préambule des présents statuts ». On les raye et on les remplace par « de la COMUE ». Ce qui fait que la phrase devient : « La coordination se définit comme la recherche consensuelle de collaborations, de synergies et d'harmonisations constituant une plus-value pour la COMUE et ses membres au service des axes stratégiques de la COMUE ».

Ainsi, on ne lie plus le préambule au texte des statuts et on peut donc délibérer sur le texte des statuts indépendamment de ce projet de préambule dont je voudrais vous dire et vous redire qu'il sera, bien entendu, soumis à délibération de nos instances dans le cycle des conseils centraux du mois de septembre.

La seconde modification porte sur l'article 10. En milieu d'article 10 et au paragraphe qui traite des personnalités extérieures, vous voyez que le conseil d'administration doit regrouper 14 personnalités extérieures. Dans la liste de ces personnalités extérieures, à la fin du paragraphe, on traite de la désignation des représentants des entreprises. La phrase de départ qui doit être modifiée dit : « Le conseil d'administration comprendra donc 2 représentants d'entreprises dont un représente une entreprise de Bourgogne et l'autre une entreprise de Franche-Comté ».

La DGESIP nous demande de préciser les modalités de désignation de ces représentants des entreprises en intercalant dans la phrase le fait que ces deux représentants des entreprises sont « désignés par délibération du conseil d'administration sur proposition des représentants des membres mentionnés au 1° » de cet article 10. Ensuite, on reprend la phrase « dont un représente une entreprise de Bourgogne et l'autre une entreprise de Franche-Comté ».

Autrement dit, les membres du Collège 1 proposeront les représentants des entreprises, lesquelles, bien entendu, seront formellement adoptées par une délibération du conseil d'administration.

Cette modification à l'article 10 entraîne une petite modification technique qui est sur la liste des différents collèges du conseil d'administration là où il y a un certain nombre de puces, une puce noire pour 7 représentants des membres d'UBFC, une deuxième pour 12 représentants élus au suffrage direct, etc. On doit remplacer les puces par des chiffres.

Donc pour les 7 représentants des membres d'UBFC, c'est « 1° ».

Pour 12 représentants élus au suffrage direct etc., c'est « 2° ».

Pour 6 représentants élus au suffrage direct des autres personnels, c'est « 3° ».

Pour 6 représentants élus au suffrage direct des usagers, c'est « 4° ».

Enfin, pour 14 personnalités extérieures, c'est « 5° ».

Cela permet que la phrase soit : « 2 représentants d'entreprises désignées après délibération du conseil d'administration sur proposition des représentants mentionnés au 1°, dont un représente une entreprise de Bourgogne et l'autre une entreprise de Franche-Comté ».

C'est une exigence juridique de la DGESIP.

Troisième modification. A l'article 18, dans le dernier alinéa, ce paragraphe traite du fait qu'un certain nombre d'évolutions, statutaires notamment, sont rendues à la majorité qualifiée des deux tiers du conseil des membres. La phrase était « l'approbation de toute modification statutaire prévoyant l'adhésion de nouveaux établissements, le retrait ou l'exclusion », etc.

La DGESIP nous demande de supprimer le mot « prévoyant » et de le remplacer par « incluant notamment ».

La signification politique de cette modification est, qu'en réalité, ce sont bien la totalité des modifications d'ordre statutaire qui doivent être soumises à l'avis à la majorité qualifiée des deux tiers du conseil des membres et non pas, comme cela était le cas dans la première formulation, les quelques éléments qui avaient été listés.

Enfin, tout à fait en fin de statuts dans les annexes, au point 7, qui définit le périmètre de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers telle qu'elle entre dans la COMUE en termes de coordination territoriale et de délégation de partage de compétences, la DGESIP nous demande de modifier « tout l'établissement » par « le campus arts et métiers de Cluny ».

Je m'explique sur ce point. Il n'est pas ici question, bien entendu de la représentativité juridique parce qu'au plan juridique, c'est bien l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers dans son entièreté qui entre dans notre COMUE, c'est bien l'ENSAM au plan juridique, mais il est question ici du périmètre dans lequel nous nous mettons d'accord pour déléguer et partager des compétences.

L'ENSAM étant situé sur 7 ou 8 sites territoriaux en France très distincts de Bourgogne - de mémoire, il y a une implantation à Châlons-en-Champagne, à Angers, à Toulouse et plusieurs autres -, il est apparu aux services de l'Etat et à la DGESIP, qu'il n'était pas opportun de prévoir que des implantations de l'ENSAM, qui sont géographiquement distinctes de la Bourgogne Franche-Comté, puissent être parties prenantes du périmètre de partage de compétences, du périmètre de coordination territoriale que nous construisons en Bourgogne Franche-Comté. C'est le sens de cette évolution qui restreint « tout l'établissement » à « le campus arts et métiers de Cluny ».

Voilà les 4 modifications d'ordre essentiellement technique et juridique qui sont demandées par la DGESIP et qui font qu'*in fine*, notre projet de statuts est formellement validé par la DGESIP, ce qui est une exigence, bien entendu, puisqu'on doit se rappeler que c'est bien un décret qui fondera la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté » et que les services de l'Etat, bien entendu, doivent donner leur accord.

Voilà ce que je voulais indiquer aux membres du conseil d'administration.

Le débat, à mes yeux, a eu lieu de façon approfondie puisque notre conseil d'administration s'est déjà réuni à deux reprises sur cet ordre du jour. A deux reprises, nous avons eu un débat d'orientation sur la communauté d'universités et d'établissements Bourgogne Franche-Comté.

Je voudrais rappeler que dans notre communauté de l'université de Bourgogne, il y a eu également un débat approfondi auprès de l'ensemble de la communauté. Débat approfondi à travers un congrès organisé en décembre 2012 et un second congrès que nous avons organisé en décembre 2013 avec l'ensemble des instances.

Depuis que je suis Président, j'ai animé 30 réunions publiques sur l'ensemble des sites et auprès de l'ensemble des composantes de notre université (15 réunions publiques en janvier 2013, 15 réunions publiques en janvier 2014) qui ont permis de dialoguer avec environ un millier de représentants (personnels administratif, technique, de bibliothèque, enseignants, enseignants-chercheurs, étudiants). Un millier de membres de notre communauté universitaire qui ont eu l'occasion de débattre directement de l'ambition politique qui s'attache à ce regroupement

Bourgogne Franche-Comté, de pourquoi nous voulons y aller et de comment nous voulons y aller. Tout ceci a été expliqué et débattu.

J'ai entendu les remarques. J'ai entendu les critiques. Elles ont d'ailleurs permis, comme dans les autres établissements, de faire évoluer la conception que nous pouvions avoir de ce regroupement.

Le débat direct, la démocratie directe a donc pu avoir lieu.

On est maintenant dans un temps institutionnel. Je vous le dis parce que la remarque et la critique m'ont été faites d'aller trop vite et de ne pas débattre du projet des statuts devant la communauté mais je ne crois pas que cela doive être le cas. La communauté a débattu très largement à travers les réunions publiques sur les grandes orientations, les grands éléments de vision politique, mais voter sur des textes appartient et ne doit appartenir qu'aux élus et qu'aux instances. Je ne souhaite pas, je n'ai pas souhaité et je persiste à ne pas souhaiter que les statuts soient débattus devant l'ensemble de la communauté. Il y a le temps du débat direct devant la communauté, il a eu lieu, et il y a le temps des instances, et les instances ne doivent pas être dépossédées de ce qui est de leur rôle, à savoir de voter un texte.

Je vous donne ces éléments d'explication parce que cette remarque et cette critique m'ont été faites dans d'autres cercles.

Le débat a eu lieu en conseil d'administration très largement. Bien entendu, si certains administrateurs souhaitent s'exprimer rapidement, ils sont les bienvenus à le faire puis, très rapidement, je vais vous soumettre à approbation ces statuts de la COMUE.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- J'ai d'abord une question très technique. Après, je donnerai une explication de vote.

La question technique. Pour que les statuts soient validés, il faut, si j'ai bien compris, que chaque membre fondateur de cette nouvelle université les approuve dans les mêmes conditions.

Le Président.- Oui.

M. Rollin.- Le comité technique d'AgroSup les a adoptés dans sa globalité, préambule compris. Je ne sais pas pour l'UTBM, je n'ai pas encore eu la réponse mais j'ai posé la question.

Intervenant.- Il y a eu plusieurs votes.

Le Président.- AgroSup a eu des votes séparés.

M. Rollin.- Je voudrais avoir des explications par rapport à l'UTBM parce que ce serait à peu près la même chose qui aurait été faite de ce que j'ai compris mais je ne suis pas sûr, j'attends la réponse. Y a-t-il une coordination au niveau du vote de chaque membre ?

Le Président.- Vendredi dernier, on a eu une réunion du conseil de direction de l'université fédérale Bourgogne Franche-Comté qui est l'instance qui, précisément, coordonne les réflexions sur ce projet. Bien entendu, ces points ont été dits et rappelés, en particulier le fait que les différentes instances devaient voter un texte identique. C'est bien la raison pour laquelle, d'ailleurs, et tout à l'heure en

comité technique et tout de suite en conseil d'administration, je vous ai indiqué les éléments d'évolution proposés par la DGEISIP. C'est *in fine* sur ce texte validé que les différentes instances devront avoir voté à la fin du processus. Tout à fait.

M. Rollin. - Tant que j'ai le micro, je ne reprendrai plus la parole après, je vais quand même donner une explication de vote au nom de la FSU et du SNASUB.

Vous avez rappelé que des reproches vous ont été faits sur le débat. Il n'a pas eu lieu. Ce reproche, je l'assume, je le fais, je le maintiens. Je m'exprime au nom des personnels BIATSS qui m'ont élu. Il suffit de voir le nombre de mails que je reçois de personnels BIATSS qui s'inquiètent justement de la COMUE et de ne pas avoir d'informations. Je vous l'ai déjà dit : la communication, ce n'est pas simplement la manière dont elle est faite mais c'est aussi la manière dont elle est perçue. Actuellement, de ce côté-là, il y a une non-connaissance de la COMUE pour les personnels.

Notre vote sera sans surprise puisque nous voterons contre ces statuts.

Premièrement, c'est ce que je vous ai rappelé tout à l'heure en comité technique, parce que le fait de ne pas voter l'orientation politique me dérange. Quand on vote des statuts, ce n'est pas simplement une coquille administrative et technique, comme le sont les statuts, où on explique comment on va fonctionner, comment on va faire et ce qu'on va mettre. Il y a quand même le préambule qui est l'orientation politique. Ne pas avoir un texte politique rédigé, donnant l'essence même d'un projet, me semble quand même refléter un manque d'ambition pour ces nouveaux statuts.

Le deuxième point. Les personnels s'inquiètent sur un certain nombre de questions par rapport à la COMUE. Depuis plus de deux ans, je vous ai demandé à ce qu'on se réunisse afin que l'on puisse aborder, non pas les statuts, mais vraiment comment les personnels vont se retrouver dans cette nouvelle structure. Vous nous avez maintes et maintes fois promis un séminaire sur cette question. Deux ans plus tard, nous en sommes là. On attend toujours ce séminaire. Nous n'avons pas de réponse à un certain nombre de questions qui sont inscrites dans ces statuts et qui nous interpellent.

On n'a pas pu en débattre, quoi que vous en disiez. On voit bien la teneur virulente du comité technique de ce matin qui était assez tendu puisque vous nous avez refusé la parole. Il a fallu qu'on rappelle un point de règlement pour avoir le droit d'aborder, ce n'était même pas d'aller plus loin pour approfondir, mais je dis bien simplement de soumettre quelques lignes.

Par rapport à cela, nous voterons contre ces statuts.

Le Président. - Très bien. Je vous remercie pour cette intervention.
Eric Loquin.

M. Loquin. - Je ne vais que répéter ce que j'ai dit la dernière fois, à savoir que je refuserai de prendre part au vote, considérant que je ne suis pas du tout hostile, et les gens de ma liste ne sont pas du tout hostiles à la COMUE en elle-même, mais nous pensons qu'il n'est pas possible de diviser le préambule et les statuts. Les deux documents, me semble-t-il, forment un tout indissociable. Voter des statuts qui ne sont que des squelettes finalement, sans savoir exactement ce qui sera fait ensuite, me paraît être un contresens et une erreur méthodologique si je reprends les termes utilisés la dernière fois. Je refuserai donc de prendre part au vote.

Je ne voterai pas contre car je ne suis pas hostile à l'idée de cette université de Bourgogne et de Franche-Comté. En revanche, la manière dont on va y arriver me paraît incompatible avec une saine conception d'un débat qui doit être démocratique. En même temps, on ne peut pas, en tant qu'administrateur, finalement foncer dans le noir sans avoir des garanties. Je vous l'ai dit la dernière fois : les statuts seront un peu comme la constitution de cette université. Elle exprimera des idées politiques. Ne pas pouvoir voter sur l'ensemble me paraît impossible, de mon point de vue et du point de vue des gens que je représente aujourd'hui.

Le Président.- J'entends, Eric. J'aurais aimé que sur ce dossier, on puisse se retrouver et partager l'essentiel, mais j'entends cette remarque que tu fais.

Y a-t-il d'autres prises de parole sur cette question ? Monsieur Lépicier.

M. Lépicier.- De la même façon, quelques explications sur le vote qui relèvent plus du débat qu'il y a eu en interne de ce conseil d'administration mais aussi de la vision d'un autre établissement de cette future COMUE où le débat est en cours. Le vote est également prévu jeudi après-midi. Avec une position des élus qui reconnaît très largement aujourd'hui les perspectives de cette COMUE, les avancées qu'il y a eu entre les toutes premières versions des statuts et la version actuelle, mais qui constate qu'il reste aujourd'hui plusieurs points importants, notamment du point de vue des écoles.

Premièrement, la question du préambule qui peut paraître complètement du pinaillage mais je pense que c'est quand même quelque chose de très important sur un texte comme celui-là où, finalement, tout l'intérêt est dans l'ambition que l'on met et pas dans la coquille juridique qui le constitue.

Le deuxième point est sur deux points importants, notamment du côté des écoles. Il y a la question de la représentativité. On l'avait évoquée. Cette question est un peu partagée aussi par les autres écoles, avec l'idée que tels que les statuts sont définis aujourd'hui, ils ne garantissent pas une représentativité potentiellement satisfaisante de l'ensemble des établissements et notamment des écoles. Cela reste un point important sur lequel des propositions ont été faites mais n'ont pas été retenues. C'est un point important. Le deuxième qui avait également été évoqué, c'est la question du transfert de la gestion des dotations Recherche qui pose pas mal de questions sur le devenir de disciplines ou de thématiques de recherche qui ne seront pas au cœur des thématiques d'excellence que portera la COMUE. Cela reste un sujet de préoccupation même si le texte a un petit peu évolué dans sa rédaction.

Un dernier point qui est sans doute plus spécifique à AgroSup mais qui déterminera aussi le vote d'un certain nombre d'élus à AgroSup, c'est la question du renvoi de la coordination d'une stratégie régionale et d'une stratégie nationale du fait qu'AgroSup va demain, dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, être inséré dans un institut national, l'Institut national agronomique et vétérinaire, qui aujourd'hui, dans le texte des statuts, est renvoyé dans les annexes sur un thème qui, de mon point de vue, n'est pas pertinent. La question de l'inscription dans un institut d'une stratégie nationale n'est pas liée à la question du périmètre qui sera effectivement dans la COMUE mais à la coordination d'un certain nombre de thématiques comme la politique d'internationalisation, la politique du numérique, la politique peut être aussi en partie de formations. C'est bien sur ces thèmes, qui sont le cœur des missions de la COMUE, que l'articulation devra porter et non pas sur une question de périmètre dans lequel AgroSup se retrouvera dans cette COMUE.

La position que j'adopterai sera un vote contre, non pas là encore pour refuser la COMUE, mais pour marquer aussi une volonté de pouvoir se donner un petit peu de temps pour aller un peu plus loin. Je pense qu'il y a moyen d'aller au bout d'un texte sans remettre en cause la stratégie de fin d'année de l'inscription, y compris dans un Isite, en avançant la constitution d'une COMUE pour avoir un texte davantage partagé.

Le Président.- Je vous remercie de votre intervention. Louis, tu souhaites intervenir.

M. de Mesnard.- Oui, je voudrais dire un petit mot sur l'Ecole de commerce qui entre comme membre. Cela inquiète certains collègues et on peut le comprendre puisque l'Ecole de commerce est très différente de l'université. Elle a un statut différent, les recrutements sont différents, les rémunérations sont différentes, le fonctionnement est différent, la pédagogie est différente. Donc on peut le comprendre. Je crois surtout qu'il faut faire avec et que cela implique une double responsabilité. Une responsabilité des collègues de l'IAE, des enseignants-chercheurs de l'IAE, de la direction de l'IAE, de se mettre à la hauteur des enjeux et de faire en sorte que l'IAE, qui enseigne la gestion comme l'Ecole de commerce, pour être très clair, soit à la hauteur de cette compétition interne avec l'ESC. Mais il y a aussi un enjeu, une responsabilité de l'université qui a déjà beaucoup fait pour l'IAE en obtenant le statut d'école interne qui était demandé, en chiffre rond, depuis une trentaine d'années quand même. Il faudra donc que l'université veille à accompagner le développement de l'IAE pour que l'IAE puisse tenir sa place face à l'ESC.

Je rappelle que si les collègues ont motif à être inquiets, l'entrée dans la COMUE de l'Ecole de commerce permettra la délivrance de doctorats via l'école doctorale future Droit, Economie, Gestion, donc un encadrement extrêmement précis des doctorats. On évitera ainsi que l'Ecole de commerce délivre ses propres doctorats, ce qui se fait parfois, cela existe, et qui aurait pu éventuellement être là un point de concurrence très important. L'Ecole de commerce devra donc jouer le jeu universitaire pour ce qui est des doctorats et devra, malgré tout, coordonner son offre de formation avec les décisions prises au sein de la COMUE. Donc je pense que l'entrée de l'Ecole de commerce, si elle peut inquiéter, est plutôt porteuse d'avenir pour y compris l'IAE et l'université.

Le Président.- Merci, Louis, pour cette intervention. Julien Brault souhaite intervenir.

M. Brault.- Bonjour à tous. Je vais parler au nom de toute la majorité étudiante Associatifs et Indépendants.

Je souhaiterais tout d'abord féliciter tout le travail qui a été fait pour que les étudiants puissent être autant représentés au sein de cette nouvelle communauté d'universités. J'ai pu échanger avec d'autres élus au niveau national sur d'autres communautés d'universités et on voit encore une fois qu'il n'y a qu'en Bourgogne et maintenant en Franche-Comté qu'on est autant représenté dans les instances décisionnelles. C'est déjà une très bonne chose.

Je voulais aussi féliciter ce choix, ce rapprochement qui est en totale cohérence avec ce qui se fera entre nos deux régions et une décision ambitieuse, je pense, mais aussi pour nos étudiants qui, à terme, auront des diplômes qui seront, je

pense, de meilleure qualité, avec un choix de formations sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté qui sera beaucoup plus important. C'est vrai que c'est quelque chose dont on doit se féliciter en tant qu'élus étudiants.

Après, la seule chose, c'est qu'on restera très vigilant au niveau du conseil d'administration de l'université, et plus tard de la communauté d'universités, sur les formations, à faire attention à ce que certaines formations ne disparaissent pas, ce qui ne sera pas forcément le cas puisqu'il y aura parfois des regroupements de formations qui seront essentiels et qui permettront justement à certaines formations de subsister.

Autre chose aussi au niveau des élections de cette future communauté d'universités, qui seront quand même assez difficiles du côté des étudiants, on essaiera, ainsi que l'université, je l'espère, de communiquer par rapport à cette communauté d'universités auprès des étudiants pour qu'on puisse quand même avoir un taux de participation aux élections assez important, ce qui sera, je pense, assez difficile.

Mais sur la globalité, nous voterons pour cette communauté d'universités.

Le Président.- Merci, Julien. Stéphane Woynaroski souhaite intervenir et ensuite Cédric Clerc.

M. Woynaroski.- Monsieur le Président, tout d'abord, quelques mots à titre personnel pour excuser mon absence un peu répétée ces derniers mois au conseil d'administration de l'université de Bourgogne. Vous savez que j'ai le plaisir d'être le suppléant du Président Patriat. Ce n'est absolument pas dû à un désintérêt des travaux de ce conseil d'administration, *a fortiori* sur la COMUE, mais tout simplement à une actualité personnelle un peu chargée puisque j'ai quelques velléités sur une des communes de cette agglomération et, d'autre part, je suis enseignant dans un lycée agricole, et même s'il est bien connu que les enseignants ne font pas grand-chose, ma disponibilité a quand même été limitée ces derniers mois. Je voulais donc simplement redire un peu solennellement aujourd'hui que mon absence n'est absolument pas liée à un désintérêt du travail de ce conseil d'administration. C'était le premier point.

Le deuxième point, très bref, pour vous apporter, Monsieur le Président, et à l'ensemble du conseil d'administration, le soutien et l'approbation du Conseil régional de Bourgogne et de son Président, François Patriat, sur la mise en place de cette COMUE.

Vous le savez, le Président Patriat l'a rappelé assez fréquemment ces derniers temps, le développement et le renforcement de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Bourgogne sont des priorités pour le Conseil régional. Par conséquent, il est très favorable à la mise en place de cette COMUE.

Nous avons une activité aussi un peu chargée en matière de perspectives de fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté.

Vous le rappelez tout à l'heure, Monsieur le Président, la mise en place de cette COMUE va dans le sens de ce rapprochement, et c'est pourquoi j'ai le plaisir de vous apporter le soutien du Conseil régional de Bourgogne et de son Président.

Le Président.- Merci infiniment pour cette intervention. Cédric Clerc, vous souhaitez intervenir.

M. Clerc.- Je m'inscris un peu dans ce qui a été dit précédemment par tout le monde. Dans la ligne droite de ce qui a été voté et exprimé au CT, le SNPTES regrette également la méthode de construction des statuts de cette COMUE ; pour ce qui nous concerne aujourd'hui, regrette également que le préambule ne puisse être voté en même temps que ces statuts puisque cela reste quand même l'élément important, même majeur, d'un tel projet, connaître le projet politique, l'inscrire au moment où on vote ses statuts.

C'est, entre autres, pour cette raison et également pour tout ce qui se met en place dans le cadre administratif au niveau régional que nous avons demandé un moratoire sur ces questions même si nous sommes conscients que peut-être du temps a été perdu précédemment pour mener à bien les regroupements qui sont certainement nécessaires pour les deux régions.

Sur ce point, cela explique un vote contre.

Egalement, en tant que représentant des personnels BIATSS, notre inquiétude quant au devenir des personnels parce que dans le nouveau schéma de COMUE, il n'a pas été du tout discuté de l'organisation administrative future. Lors des discussions dans des CT du mois de juin, il me semble, on a clairement mis en évidence que tout cela était vraiment dans le flou le plus total entre simplement avoir un DGS et puis pas de poste et tout le monde rattaché aux établissements. Ensuite, on nous dit que dans le cadre de l'Isite, si on l'obtenait, et de la politique territoriale au titre des emplois Fioraso, certains emplois seront directement affectés à la COMUE. Enfin, on est dans un flou un peu total qui, pour nous, aurait dû être discuté au moment de la rédaction de ces statuts, au moment de l'élaboration - pourquoi pas ? - du projet politique et de l'ébauche, au moins, du règlement intérieur ou de choses de ce genre.

Enfin, je vous remercie de m'avoir permis de participer au groupe de travail sur la rédaction de ces statuts.

Ensuite, simplement pour informer, je trouve que cela a été une commission ou un groupe de travail qui a été surtout technique sur les statuts et qui, dans le fond, surtout avec le retrait du préambule, à mon sens, est un peu décevant, mais auquel je ne regrette pas d'avoir participé malgré tout. Je trouve que dans la méthode, ce n'était pas vraiment génial.

Tous ces points expliquent le vote contre du SNPTES.

Le Président.- J'entends bien ces remarques, Cédric. Je voudrais simplement me permettre de dire que quand on a mis en place la commission des statuts, il a toujours été dit clairement que cette commission des statuts proposait une rédaction des statuts mais que ces statuts étaient, bien entendu, placés sous le contrôle de la validation politique des responsables d'établissements qui se réunissent dans le cadre du conseil de direction de l'université fédérale. C'est exactement dans ce cadre que les choses ont été menées. Ceci dit, je vous remercie d'avoir participé à cette commission.

José Almeida.

M. Almeida.- Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas en avoir pour très longtemps mais je voudrais simplement vous dire deux choses.

D'abord, je respecte vos différentes positions et l'ambition que votre Président affiche mais c'est vrai que la responsabilité d'une personnalité extérieure que je représente en tant que Grand Dijon, c'est aussi de pouvoir accompagner, je pense que vous en conviendrez, les ambitions qui correspondent à celles de ma

collectivité, celle que je représente en tout cas au travers de ma participation au conseil d'administration.

Je voudrais vous dire que l'ambition que vous affichez aujourd'hui pour demain correspond à celle que je porte depuis bon nombre d'années, d'ailleurs, et qui a été anticipée par les deux villes que sont Dijon et Besançon, et qui tarde, d'ailleurs, à se concrétiser, mais la réforme territoriale va donner un corps à tout cela au travers des régions. Les collectivités vont suivre de toute façon, je le crois vraiment.

Vous êtes en train de donner un signal, en tout cas pionnier. D'autres territoires l'on fait mais, en tout cas, ici, c'est la première fois. Je trouve que c'est le prolongement assez naturel, d'ailleurs, des majorités qui se sont succédé à l'université de Bourgogne. Je voudrais le saluer, en tout cas pour ma part, et vous dire que nous apporterons évidemment un soutien, aujourd'hui comme demain, à cette ambition, très forte pour nos territoires, car il s'agit vraiment d'un enjeu territorial, au-delà de votre ambition qui est, j'allais dire, toute naturelle finalement. Je crois que vous avez, bien sûr, à être vigilants, j'entends bien. Des difficultés s'annoncent, mais vous êtes en CA pour le faire et le construire pas à pas. Je voulais vous le dire simplement. C'est un message de confiance, en tout cas, qui est le mien aujourd'hui et qui est porté par le Grand Dijon et son Président.

Le Président.- Merci infiniment, José. Y a-t-il d'autres prises de parole ?
Madame Elisabeth Beau.

Mme Beau.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis la Directrice générale du CHU de Dijon. C'est un établissement important dans la région mais à l'échelle nationale, je voudrais soutenir et préciser qu'il s'agit d'un établissement de taille moyenne, comme le CHU de Besançon, d'ailleurs, est un établissement de taille moyenne. La question de l'attractivité médicale, de l'attractivité professionnelle dans des établissements de cette taille est une question tout à fait fondamentale. Si nous voulons pouvoir soutenir cette attractivité professionnelle et, au-delà des besoins strictement hospitaliers, soutenir l'ambition de toute une région en termes de démographie médicale, nous avons besoin d'une université forte. C'est la raison pour laquelle nous soutenons très fortement le projet de fusion entre les deux universités, de COMUE.

Nous avons déjà entamé avec nos collègues de Besançon et depuis des années un travail commun pour essayer de nous renforcer mutuellement sur toute une série de sujets, des disciplines médicales sur lesquelles nous serions éventuellement un petit peu plus faibles. L'ambition est vraiment de pouvoir continuer à apporter aux habitants de nos deux régions des soins de qualité et de proximité. Il est donc extrêmement important pour nous que la future Université Bourgogne Franche-Comté puisse aller vers le projet Isite que vous soutenez et dont, d'ailleurs, la santé représente un des domaines d'excellence.

Nous suivons toutes ces affaires avec beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme, et je voulais le dire à ce conseil d'administration.

Le Président.- Merci, Madame. Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres prises de parole des administrateurs ?

Si ce n'est pas le cas, je vais soumettre à votre approbation les statuts de la communauté d'universités et d'établissements « Université Bourgogne Franche-Comté », avec les 4 modifications que je vous ai indiquées en début de conseil par

rapport au document qui vous avait été adressé pour la préparation de ce conseil d'administration.

Tout d'abord, y a-t-il des refus de participer à ce vote ? 2 refus de prendre part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? 4 oppositions. Très bien.

Y a-t-il des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention.

Donc, Hélène, je pense que l'on a une approbation significative... On a donc 19 voix pour. Très bien.

Merci beaucoup.

19 pour, 4 contre, 2 refus de prendre part au vote

C'était un moment important pour l'avenir de notre région, l'avenir de la Bourgogne Franche-Comté. Soyez assurés que j'ai bien entendu les craintes qui s'expriment et que nous serons tous vigilants, mais je crois que nous sommes maintenant irrémédiablement engagés dans la construction de cet espace Bourgogne Franche-Comté de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je vous remercie tous de votre confiance.

Je vous souhaite un excellent été et on se retrouvera à la rentrée pour continuer d'avancer.

Merci.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 53)

Le Président

Alain BONNIN